

Le journal

Dernière heure
A la Une

Eco-Politique

Société
Sports
Culture
Infos Vaud
Chez vous
Burki
Avis mortuaires

Agora

Forum
Sondages
Vie des communes
24 Achats
24 Pratique
Coup de fourchette
Immobilier
Emplois
Comparatifs
24Webcorner

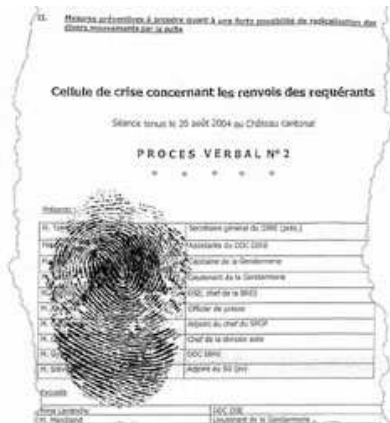
Espace jeux

Le Quiz 24
Jouez Sports

Spécial abonnés

Club 24
Vos Privilèges
Jouez et gagnez
Services abonnés
Abonnez-vous
La boutique

- Qui sommes-nous ?
- Ecrivez-nous
- Courrier des lecteurs
- Abonnez-vous
- Edition électronique
- Archives
- edicom.ch
- Petites annonces
- Swissimo.ch
- Publicité



Dans l'espoir de démasquer l'auteur de la fuite, les enquêteurs ont analysé les empreintes digitales déposées sur le «document mère», la version papier du procès-verbal de la séance tenue le 20 août au Château cantonal. DR

Le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud (UDC) a dénoncé une fuite à la justice vaudoise. Dans le cadre de l'enquête pénale conduite actuellement, le juge d'instruction cantonal suppléant Jean Treccani explique qu'il a déjà entendu 27 témoins. Mais l'auteur de la fuite n'a pas encore pu être identifié. Par ailleurs, l'administration cantonale souffre d'un flou dans la gestion des documents électroniques

La justice vaudoise enquête dans les murs du Château cantonal. L'objet du délit? Une fuite dans la presse. Le 25 août dernier, le quotidien Le Courrier publiait un document secret, le procès-verbal d'une séance tenue par la «cellule de crise concernant les renvois des requérants». A ce jour, 27 témoins ont été entendus dans le cadre de l'enquête pénale menée suite à une dénonciation déposée par le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud. L'investigation n'est pas terminée.

Au moment des faits, le patron du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE) était aussi par intérim celui des institutions et relations extérieures (DIRE). Il pique la mouche en apercevant son document dans le journal et dénonce l'affaire au juge d'instruction. Le magistrat rejette l'idée d'une «chasse aux sorcières». Il veut avant tout comprendre comment la maladresse s'est produite. Peut-être aussi espère-t-il pouvoir exclure qu'un membre de son entourage lui ait planté un couteau dans le dos et retrouver son sommeil.

D'où l'enquête pénale. Celle-ci s'oriente d'abord sur le facteur humain. Parmi les 27 personnes entendues durant la première phase de l'enquête, figurent plusieurs députés, journalistes, hauts fonctionnaires du DIRE et du DSE, sans oublier tous les chargés de communication impliqués.

«Nous sommes parvenus à reconstituer le parcours de l'information, mais le suspect n'a pas encore été identifié», explique Jean Treccani, juge d'instruction cantonal suppléant. Selon lui, le journaliste qui a reçu le document doit avoir la solution. Mais vu que ce dernier invoque la protection des sources, «comme il en a parfaitement le droit», pas question d'en savoir plus. Par ailleurs, explique le juge, «les députés qui ont fait circuler le document ou en ont parlé autour d'eux n'ont pas en tant que tel commis d'infraction, il faut le dire».

Une enquête pénale, c'est sérieux. Les enquêteurs ont donc analysé les empreintes digitales déposées sur le «document mère», la version papier du procès-verbal de la séance tenue le 20 août au Château cantonal. Point n'est besoin d'une analyse ADN: les enquêteurs ont pu établir qu'il n'y avait «pas d'empreintes étrangères au service». Il n'y aurait selon eux pas de quoi accréditer la thèse que la fuite s'est produite au sein même du service, par emprunt ou copie de l'original papier.

Du flou dans la transmission électronique

Dès lors, l'enquête s'oriente vers de nouvelles pistes, en particulier sur le flou qui entoure la transmission électronique des documents au sein de l'administration vaudoise. Car non seulement l'objet de la fuite a été diffusé par messagerie électronique, en particulier à une quinzaine de personnes qui auraient pu sans autre le copier et le faire circuler. Mais en plus, de nombreux informaticiens auraient pu copier le document disponible sur le réseau sans laisser aucune trace de leur passage. Toute la question étant de savoir si la zone en question était suffisamment sécurisée.

Le monde politique vaudois et l'administration attendent les conclusions avec impatience. Rassurons-les: contrairement au bruit qui court, la police n'a réalisé aucune écoute téléphonique en lien avec cette affaire. Selon le juge en effet, une telle mesure ne figure pas dans le catalogue des moyens à disposition.

Le fuitier court toujours et l'enquête ne permettra probablement pas de le démasquer. Sauf si le coupable choisissait de se dénoncer.

L'auteur de la fuite d'Etat garde son masque

Sur le document de la «cellule de crise» ne figure aucune empreinte étrangère au service. Les enquêteurs privilégient de nouvelles pistes informatiques



News

Dernière heure : INTERNATIONAL

- Jacques Chirac lance à Washington un appel à «l'unité» pour 2005
- Le temps dans les principales villes du monde
- Chirac: «la France est prête à mobiliser les moyens nécessaires» en Asie «en fonction des évaluations»
- Irak: état d'urgence prorogé d'un mois sur fond de violences
- Tsunami: réunion européenne à Bruxelles vendredi

Forums

- [Actualité](#)
- [Divers](#)
- [Lecteurs](#)
- [Messages du jour](#)
- [Message semaine](#)
- [Rechercher](#)



Pour découvrir les articles dans leur totalité, les deux éditions électroniques complètes de 24 heures (édition vaudoise et édition lausannoise) ou retrouver facilement les six derniers numéros, consultez notre e-Kiosque (site payant).

24e-Kiosque